

REGLEMENT DE CONCOURS
de la Société Cynologique Suisse SCS
pour les disciplines sportives
AGILITY | MOBILITY | OBEDIENCE

DIRECTIVE
Critères de promotion et de relégation

valable à partir du 01.01.2023

TABLE DES MATIÈRES

1	Principe.....	3
2	Passage en classe supérieure	3
2.1	Passage facultatif en classe supérieure	3
3	Relégation	3
3.1	pour se maintenir en classe 3.....	3
3.2	pour se maintenir en classe 2.....	3
3.3	Période de confirmation.....	4
4	Validité.....	4

Note sur la formulation neutre en termes de genre

Pour des raisons de lisibilité, la différenciation entre les genres a été supprimée. Les termes correspondants s'appliquent en principe à tous les genres aux fins de l'égalité de traitement.

La CTAMO édicte cette directive basée sur art. 8.3. bis 8.3.2 du règlement d'agility du règlement de concours de la SCS pour Agility Mobility Obedience.

1 PRINCIPE

Le même chien peut participer le même jour seulement à un concours. Il n'est pas possible de changer de classe le même jour de concours.

Les changements de classe volontaires doivent être communiqués à l'organisateur du concours au moins trois jours avant le premier départ dans la nouvelle classe et à inscrire dans le dashboard. Les changements de classe du samedi au dimanche doivent être annoncés immédiatement à l'organisateur et à inscrire dans le dashboard.

Le résultat de tous calculs mentionnés des pourcentages est de principe arrondi au prochain nombre entier. Le nombre d'équipes ayant pris le départ sert toujours de base de calcul.

2 PASSAGE EN CLASSE SUPÉRIEURE

Chaque chien doit obtenir les résultats requis pour la promotion avant de pouvoir concourir dans la classe supérieure. Les résultats obtenus dans les compétitions officielles d'agility et de jumping au cours d'une période de 24 mois donnant droit à une promotion sont déterminants, c'est-à-dire qu'il ne doit pas s'écouler plus de 24 mois entre le premier et le dernier résultat exigé. Le premier départ dans la classe supérieure doit avoir lieu dans les 24 mois qui suivent le premier résultat exigé.

Seuls les résultats obtenus après la date de relégation comptent pour une remontée.

Cette directive fixe en outre le nombre de résultats exigés. Il en résulte les dispositions suivantes pour toutes les catégories :

2.1 Passage facultatif en classe supérieure

De la classe 1 à la classe 2: 6 résultat avec 0 point de pénalité totale. Parmi ceux-ci, 3 résultats doivent être obtenus dans la course d'agility et 3 dans la course de jumping.

De la classe 2 à la classe 3: 6 résultat avec 0 point de pénalité totale et dans les premiers 10% des concurrents et au maximum rang 3. Parmi ceux-ci, 3 résultats doivent être obtenus dans la course d'agility et 3 dans la course de jumping.

3 RELÉGATION

Ceux qui ne remplissent pas les critères de confirmation fixés par la CTAMO sont relégués de la classe 3 et de la classe 2. Les résultats obtenus dans les compétitions officielles d'agility et de jumping pendant une période de confirmation de 12 mois sont déterminants. Pour rester dans une classe, un chien doit obtenir les classements suivants :

3.1 pour se maintenir en classe 3

4 classements dans les premiers 20% et 0 fautes". Parmi ceux-ci, 2 résultats doivent être obtenus dans la course d'agility et 2 dans la course de jumping.

3.2 pour se maintenir en classe 2

4 classements avec un maximum de 5,99 points d'erreur totale. Parmi ceux-ci, 2 résultats doivent être obtenus dans la course d'agility et 2 dans la course de jumping.

Une relégation facultative dans la classe plus basse et possible à tout moment.

3.3 Période de confirmation

Date de promotion déterminante pour fixer la période de confirmation :

Si une promotion a lieu en remplissant les critères selon le chiffre 8.3.1 du règlement Agility :

- la date de promotion est la date du premier départ dans la nouvelle classe ou
- le sportif active la promotion directement dans le Dashboard

La période de confirmation est toujours de 12 mois et dure du 01.01. au 31.12. de l'année suivant la promotion.

Exemples:

- En classe 2 le 31.12.2022:
Nouvelle période de confirmation dure du 01.01.2023 au 31.12.2023
- En classe 3 le 31.12.2022:
Nouvelle période de confirmation dure du 01.01.2023 - 31.12.2023
- Promotion ou relégation en classe 2 en 2023:
Période de confirmation dure du 01.01.2024 – 31.12.2024
- Promotion en classe 3 en 2023:
Période de confirmation dure du 01.01.2024 – 31.12.2024

4 VALIDITÉ

Cette directive a été décidé par la CTAMO le 07.11.2022 et entre en vigueur le 01.01.2023. Elle remplace toutes les autres dispositions concernant ce contexte.

En cas de divergence dans l'interprétation des textes français et allemand, la version allemande fait foi.

Peter Feer
Président CTAMO

Sascha Grunder
Vice-président CTAMO